

## Compte-rendu de l'atelier Booster n°3 du 8 juin 2021

### Expérimentation Planification Bas Carbone

#### Séquence n°1 : Articuler les échelles et mettre en œuvre les solidarités territoriales

Rédaction :  Cerema  
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

« La transition écologique ne peut résulter de la simple addition d'interventions menées en parallèle par les acteurs publics à différents niveaux superposés. De fait, elle pose des défis en termes de coordination, de coopération et de solidarité entre territoires ».

En lien avec cette citation de l'ANCT<sup>1</sup>, cette séquence a exploré les façons de dépasser les périmètres administratifs pour une action collective en faveur de la transition écologique. Les exemples de coopérations cités tendent à rendre ces frontières moins opaques et à avoir une vision plus large du territoire, en prenant en compte toutes ses interactions avec « l'extérieur » afin de répondre aux besoins de ses habitants. Les thématiques d'organisation de l'espace abordées par la planification Bas carbone peuvent faire l'objet de ces coopérations entre territoires, qui visent à répondre à un problème et trouver des solutions communes. Les interactions concernent notamment les territoires urbains et ruraux, qui bien souvent « dépendent l'un de l'autre » pour subsister.

### 1. Témoignage : Solidarités urbain-rural et articulation des démarches méthodologiques pour la transition

De Yannick Régnier, CLER (Réseau pour la transition énergétique)

*La coopération entre des territoires urbains et ruraux, pourquoi ?*

Les territoires urbains et ruraux sont **interconnectés**, ils interagissent sur de nombreux domaines : l'alimentation (les territoires ruraux nourrissent les villes) ; l'activité économique avec notamment la question des mobilités (les déplacements domicile-travail), la production énergétique, etc.

Yannick Régnier fait un focus sur le domaine de l'énergie, vue comme un moteur de développement territorial dans les territoires ruraux du réseau TEPOS. Ce domaine peut être une source de tension entre urbain et rural, c'est pourquoi, il y a un véritable enjeu de coopération : les villes qui s'engagent dans une démarche de durabilité ne peuvent atteindre le 100% renouvelable seules.

On peut d'ailleurs citer l'exemple de Paris qui souhaite produire 10% des énergies renouvelables sur son territoire et 90% en externe, dans un objectif de 100% renouvelable. Elle devra donc faire appel aux territoires ruraux voisins pour atteindre cet objectif.

*Inter territorialité : Comment construire ces solidarités entre urbain et rural ?*

La question de l'urbain-rural, des solidarités, se pose à toutes les échelles. Chaque échelle essaie déjà d'y répondre de manière descendante :

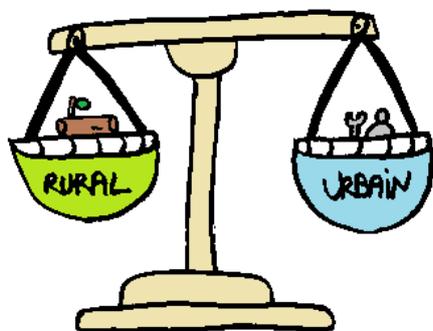
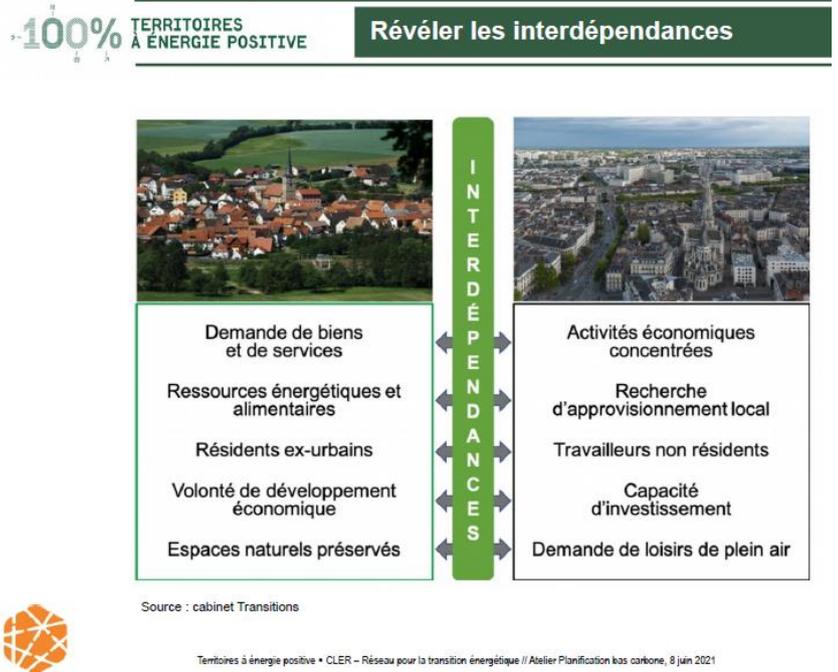
- L'Europe avec le programme FEADER notamment

---

<sup>1</sup> Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), « La transition écologique comme moteur de la cohésion des territoires », Tome 5 sur les nouveaux mécanismes de coordination, de coopération et de solidarité, octobre 2020

- La France avec l'ANCT et la création des contrats de réciprocité
- Les régions, même si la question énergétique apparaît peu à cette échelle : exemple du programme Territoires à énergie positive de la région Auvergne Rhône Alpes et de son incitation à ce que des territoires urbains répondent avec des territoires ruraux sur des dynamiques conjointes

L'enjeu est de réunir les acteurs des territoires urbains et ruraux autour de la table pour qu'ils **visualisent ensemble leurs interdépendances, qu'ils relèvent les liens** qui les unissent pour réfléchir à une coopération sur un ou plusieurs domaines de la transition écologique. Ces liens sont mis en lumière sur l'illustration ci-contre.



Pour que la coopération fonctionne, chaque territoire doit en tirer des co-bénéfices pour éviter les lignes de tension. L'urbain peut ainsi mettre à disposition son ingénierie en échange de matière première (exemple du bois-énergie) fournie par le rural. L'idée est ainsi de construire un « **panier de réciprocité** », avec des actions positives des villes en faveur des communes rurales et inversement, de manière à trouver un équilibre pour une relation gagnant-gagnant.

Trois leviers d'action possibles pour mettre en œuvre ces solidarités urbain-rural sont cités par le CLER :

- la planification : par exemple l'approvisionnement en bois, la mobilité, ou encore la réalisation de Plan Climat conjoints entre structures (exemple de l'agglomération de Narbonne et le PNR de la Narbonnaise)
- la mutualisation : d'ingénierie, d'études
- les échanges : logique de co-investissement, financement participatif

| Planification et coordination         | Mutualisation                   | Echanges                            |
|---------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| Structuration de filières             | Etudes, prestations communes    | Circuits courts, achats publics     |
| Gestion des flux, économie circulaire | Mutualisation d'ingénierie      | Financement citoyen et participatif |
| Planification partagée                | Dispositifs communs d'animation | Co-investissement                   |

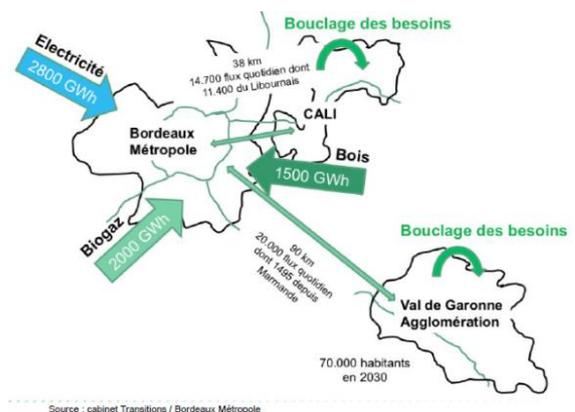
Source : CLER



Territoires à énergie positive • CLER - Réseau pour la transition énergétique // Atelier Planification bas carbone, 8 juin 2021

Plusieurs exemples d'actions de mutualisation sont cités, afin de montrer que si des dispositifs d'accompagnement doivent être mis en œuvre à l'échelle régionale, il doivent partir d'éléments concrets qui peuvent se faire sur les territoires :

- **L'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) Bordeaux métropole et Gironde** : L'ALEC anime un service de conseil en énergie partagé-mutualisé qui est dédié à la métropole de Bordeaux et à ses territoires ruraux voisins. Dans ce cadre, il y a un accompagnement pour atteindre un objectif de production d'énergie la plus locale possible. L'idée est d'aller voir les territoires voisins pour créer des réciprocitys favorables sur l'énergie.



- **Le Parc des Grands Causses** : le PCAET est intégré dans le SCoT, qui porte une cartographie des espaces favorables aux grands projets d'énergies renouvelables. Une SEM a été créée pour organiser une mutualisation sur plusieurs sujets, en considérant que des petits projets auraient moins de chances de se réaliser : dynamisation de la filière bois par un opérateur territorial et développement de l'énergie solaire par des opérations groupées.

## Ils l'ont fait !

### Co-habiter <sup>1</sup> :

**Contrat de réciprocité ville-montagne autour de la filière bois** entre la Métropole de Montpellier Méditerranée et la Commune de communes des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc, en 2018. Ce partenariat permet à cette dernière qui dispose de la ressource en bois, de pérenniser cette filière sur son territoire. Pour la Métropole, il lui permet de répondre à ses objectifs d'utilisation de bois de forêt pour alimenter ses chaufferies et pour ses projets de construction.

### Se nourrir <sup>2</sup> :

**Deux projets alimentaires dans l'Albigeois** : Le projet d'autosuffisance alimentaire de la ville d'Albi et le projet de développement d'une agriculture de proximité du Pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides (PTAB) : Le premier met en avant l'ambition de la ville de subvenir à ses propres besoins alimentaires, le second vise à soutenir l'agriculture locale au sein du PTAB. Même si ces deux projets ne sont pas encore mis en cohérence, ils démontrent une réelle prise de conscience collective sur le sujet de la transition écologique dans l'Albigeois.

### Accéder à l'énergie <sup>2</sup>

**Partenariat pour la production d'énergies renouvelables** : La Métropole de Brest avait pour objectif de développer les énergies renouvelables mais son territoire ne le permet pas (forte densité de population, radars militaires...). Tandis que des communes de la péninsule bretonne disposent d'un fort potentiel mais n'ont pas assez de moyens et rencontrent des difficultés d'approvisionnement énergétique. Un partenariat entre ces territoires est donc né, permettant de valoriser les potentiels locaux de production.

### Agir / Travailler <sup>3</sup>

**Charte de coopération territoriale entre Val de Garonne agglomération et la Communauté de commune du Réolais en Sud Gironde** : Les deux territoires constituent un même bassin de vie (flux de mobilité des habitants). Cette coopération vise à identifier les liens de complémentarité et d'interdépendance entre les deux EPCI, pour proposer des solutions aux problématiques communes. La charte comprend notamment un volet développement économique qui met en œuvre des opportunités de « co-développement » par la mutualisation de leurs moyens.

### Se déplacer <sup>1</sup>

**Contrat de réciprocité entre Toulouse Métropole et le PETR Portes de Gascogne** : Forte attractivité du pôle aéronautique de la Métropole de Toulouse qui génère des flux de mobilité conséquents sur le Pays Portes de Gascogne, lui aussi attractif. Les deux territoires avaient donc un intérêt mutuel à favoriser les connexions et à fluidifier les trajets domicile-travail. Ce contrat a permis des actions telles que la réalisation d'un parcours vélo pour les trajets domicile / travail sur ces deux territoires.

Sources de ces exemples :

1 CLER, « Nouvelles solidarités urbain rural – Une condition de la transition énergétique nationale », novembre 2018.

<https://cler.org/wp-content/uploads/2018/11/Etude-nouvelles-solidarites-urbain-rural.pdf>

2 France Stratégie, « Les solidarités entre territoires : un levier pour la transition écologique », Note de synthèse, août 2020

[https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-ns-solidarites\\_territoires-aout.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-ns-solidarites_territoires-aout.pdf)

3 Charte de coopération entre Val de Garonne Agglomération et le Pays du Réolais, <https://www.vg-agglo.com/les-projets-structurants/les-cooperations-territoriales/une-charte-de-cooperation-avec-la-communaute-de-communes-du-reolais-en-sud-gironde/>

## 2. Temps de travail 1 : Solidarités territoriales

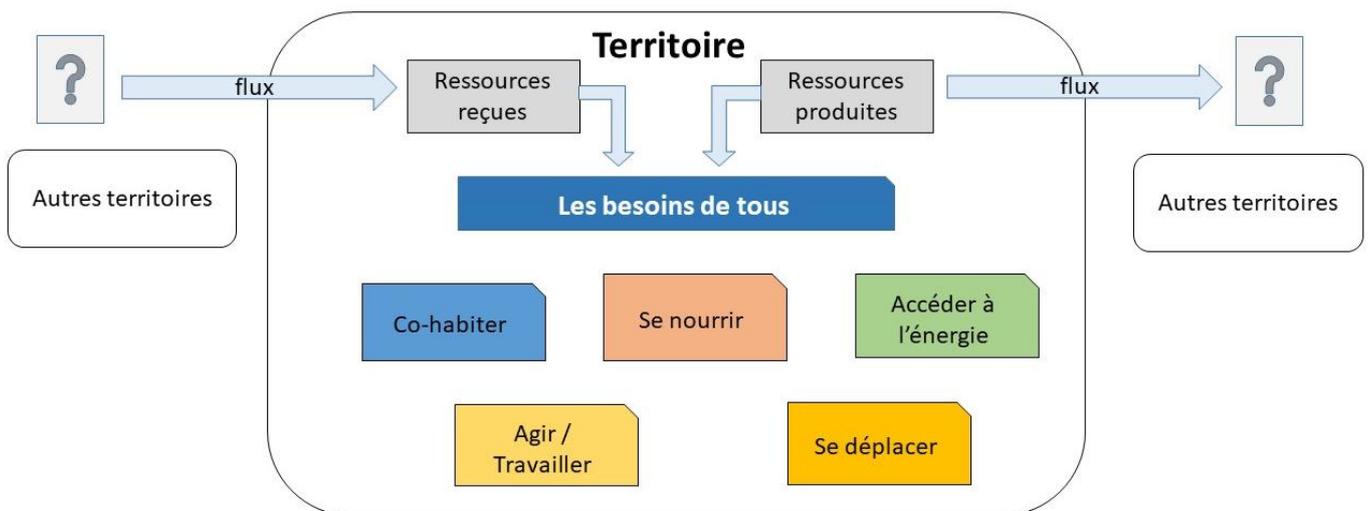
### Introduction du temps de travail

D'après la notion de « territoire de subsistance », développée par le sociologue Bruno Latour, un territoire ne doit pas être caractérisé par ses frontières administratives mais il faut se demander « jusqu'où s'étend son terrain de vie ? ». En d'autres termes, il s'agit d'identifier l'ensemble des liens, des interactions, qu'un territoire entretient avec ceux dont il dépend, afin qu'il dispose des ressources nécessaires pour répondre aux besoins de ses habitants. Ces interactions peuvent concerner des territoires voisins ou plus lointains.

Ces liens de dépendance peuvent être catégorisés selon les 5 fonctions thématiques que nous avons évoquées précédemment, destinées à accroître l'habitabilité d'un territoire et qui concernent de près les politiques d'urbanisme : co-habiter ; se nourrir ; accéder à l'énergie ; agir/travailler ; se déplacer.

Ces dépendances entre territoires entraînent des flux importants (de matière, de personne...) qui génèrent et augmentent les émissions de GES (la production des ressources, les mobilités...). Pour autant, elles peuvent aussi permettre de tisser des interrelations positives, des liens, des enrichissements mutuels en faveur de la transition écologique.

Schéma pour illustrer ces liens de dépendance entre territoires :



Plusieurs modalités de travail sont possibles :

- Recourir aux échelles supérieures : SRADDET, pôle métropolitain / PETR, CPER, interSCoT, pour réglementer ou financer des actions de solidarité territoriale, réaliser des études et donner des moyens complémentaires
- Traiter d'égal à égal entre collectivité, à l'horizontale : contrat de réciprocité, interSCoT
- Aller négocier avec les acteurs du territoire, par exemple un contrat avec les agriculteurs

### **Méthode de travail :**

Pour ce temps de travail, 5 boîtes, correspondant aux fonctions thématiques, ont été présentées aux participants répartis en 5 groupes. Il leur a été demandé de réaliser leur diagnostic territorial en répondant aux trois questions suivantes :

1. De quels territoires pensez-vous dépendre / dépendez-vous pour quel besoin ?
2. Et inversement, quels territoires dépendent de vous pour répondre à tel besoin ?
3. Quels objectifs / prescriptions / actions/ négociations pouvez-vous engager ou avez-vous déjà engagé pour répondre aux problèmes / conséquences de ces dépendances (réduire ou développer, en tout cas organiser le lien), pour améliorer l'habitabilité à long terme de votre territoire ?

### **Résultats :**

Les participants ont pointé les liens de dépendance qui les unissaient à des territoires voisins ou plus éloignés. Les problématiques suivantes reviennent le plus souvent :

- Déplacements professionnels (co-habiter, se déplacer, agir/travailler)
- Disponibilités des matériaux de construction, de l'énergie (co-habiter, accéder à l'énergie)
- Disponibilité de la ressource en eau et en matière première pour l'alimentation (se nourrir)

Tous les liens de dépendance cités par les participants sont à retrouver ci-dessous ainsi que les pistes de solutions envisagées.

Les résultats bruts du temps de travail sont à retrouver **dans le diaporama Fil rouge de l'atelier.**

## Co-habiter



### Liens de dépendance

- Des territoires touristiques, pourvoyeurs de loisirs et de nature
- Fourniture de ressources en matériaux de construction
- Flux domicile-travail entre les territoires
- Pression foncière importante sur le littoral



### Solutions

- Intégrer des clauses dans les cahiers des charges d'opération publiques pour inciter l'utilisation de matériaux biosourcés
- Favoriser le logement social, rendre attractif le collectif / OPAH pour le réinvestissement des logements vacants et mixité fonctionnelle
- Végétalisation du territoire pour atteindre 10m<sup>2</sup> d'espace vert par habitant

## Se nourrir



### Liens de dépendance

- Des territoires producteurs de denrées alimentaires : produits issus de la mer, fruits et légumes, agriculture, AOP
- Ressource en eau



### Solutions

- Préserver les terres agricoles dans les PLUi, réduire la consommation des espaces NAF
- Faire des PAT entre des territoires urbains et ruraux
- Interdiction des nouvelles constructions par rapport à la capacité du territoire à fournir de l'eau
- Imposer des récupérateurs d'eau pluviale pour l'arrosage et les sanitaires

## Accéder à l'énergie



### Liens de dépendance

- Ressource bois
- Fourniture d'énergie : renouvelable, hydro-électrique, solaire photovoltaïque et fossile
- Réseaux de chaleur



### Solutions

- Obligation des EnR dans les nouvelles habitations
- Mutualiser l'ingénierie entre territoires pour échanger les connaissances et la méthodologie
- Financement de la préservation de certaines filières par les Métropole, animation par le SCoT
- Viser la sobriété : réduction de la consommation énergétique
- Développement de schémas des EnR

## Agir / Travailler



### Liens de dépendance

- Mobilité professionnelle importante : soit les territoires constituent des bassins d'emploi ou bien leurs actifs travaillent dans les Métropoles voisines



### Solutions

- Un PLUi qui rapproche les zones résidentielles des pôles économiques
- Idée de faciliter la dépendance par une articulation de l'urbanisme avec les transports alternatifs à la voiture individuelles
- Organiser des espaces de travail tertiaires pour faciliter les modes de vie « nomades » liés au télétravail

## Se déplacer



### Liens de dépendance

- Forte dépendance des ménages à la voiture individuelle
- Déficit de la mobilité douce et transports en commun, réseaux routiers saturés entre territoires



### Solutions

- Mieux intégrer les modes doux et les parking de covoiturage dans les PLUi
- Développer des équipements adaptés selon le territoire
- Réduction ou rationalisation des déplacements : favoriser les modes doux, le tourisme de proximité...

### Ils l'ont fait !

#### Des Projets alimentaires territoriaux :

Le PNR Livradois Forez et le SCoT Clermont ont élaboré un PAT commun qui couvre les 2 territoires.

Elaboration d'un PAT sur la Métropole de Lyon, en lien avec les EPCI voisins pour **créer des actions communes** : Des temps d'échanges, un réseau d'acteurs, des filières locales sur l'alimentation des cantines.

Le SEPAL (SCoT de l'Agglomération lyonnaise) a un **rôle d'animation** pour créer des PENAP (protection des espaces naturels et agricoles périurbains) au-delà du rôle réglementaire et un **rôle de production de connaissance** également, pour inciter l'élaboration de ces PAT.

### Ils l'ont fait !

Travail de l'**InterSCoT Lyon-Saint-Etienne** pour réunir les acteurs sur la mobilité, le logement, le commerce, pour produire de la connaissance, inscrire un chapitre commun dans les SCoT, harmoniser le vocabulaire. **Rôle de porteur de l'interSCoT**. Exemple : la charte pour un aménagement commercial durable qui sert de cadre de référence et peut être annexé dans tous les SCoT de l'aire métropolitaine lyonnaise.

**Pour aller plus loin :**

- Enseignements de recherche-action sur les coopérations urbain-rural engagée par Transitions en 2016  
[https://www.amrf.fr/wp-content/uploads/sites/46/2020/06/Guide-coop%C3%A9rations-urbain-rural-Transitions\\_2020\\_edition\\_web2.pdf](https://www.amrf.fr/wp-content/uploads/sites/46/2020/06/Guide-coop%C3%A9rations-urbain-rural-Transitions_2020_edition_web2.pdf)
- Vade-mecum projet de territoire, ANPP  
<https://anpp.fr/wp-content/uploads/2021/04/Vademecum-Projet-de-territoire-ANPP.pdf>
- France Stratégie, « Les solidarités entre territoires : un levier pour la transition écologique », Note de synthèse, août 2020  
[https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-ns-solidarites\\_territoires-aout.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-ns-solidarites_territoires-aout.pdf)
- CLER, « Nouvelles solidarités urbain rural – Une condition de la transition énergétique nationale », novembre 2018  
<https://cler.org/wp-content/uploads/2018/11/Etude-nouvelles-solidarites-urbain-rural.pdf>
- CLER , « Porter un projet de territoire en transition, articuler les démarches méthodologiques », mai 2021  
<https://cler.org/wp-content/uploads/2021/05/Porter-un-projet-de-territoire-en-transition-2021.pdf> .
- Vidéo Sabine Barles sur la notion de métabolisme territorial  
[https://www.canal-u.tv/video/canal\\_uved/le\\_metabolisme\\_des\\_territoires\\_enjeux\\_et\\_notions\\_cles.19302](https://www.canal-u.tv/video/canal_uved/le_metabolisme_des_territoires_enjeux_et_notions_cles.19302)
- Texte de Mathilde François et Nicolas Rio, Partie Prenante, explication de la pensée de Bruno Latour  
<https://autrementautrement.com/2021/03/17/agir-avec-bruno-latour-deplier-nos-geographies-de-subsistance-pour-recommencer-a-faire-territoire/>